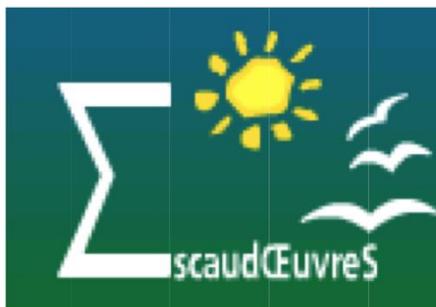


COMMUNE D'ESCAUDOEUVRES



ELABORATION DU PLU

Arrêt de Projet

Loi Paysage – L 123-1- 5-7

**Repérage des constructions présentant un intérêt particulier
en terme de patrimoine architectural et urbain**

**Repérage des éléments remarquables
en terme paysager**

Loi Paysage : la loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages doit être intégrée au Plan Local d'Urbanisme. Ainsi, le travail de révision du Plan Local d'Urbanisme **"devra comporter les dispositions et règles nécessaires à une véritable maîtrise de l'évolution des paysages de la commune et les prescriptions nécessaires à la protection des plus remarquables ou sensibles d'entre eux."**

L'article L 110 du code de l'urbanisme rappelle que
"Le territoire français est le patrimoine commun de la Nation"

Autant si les monuments, les quartiers anciens, les espaces naturels, ou certains bois et forêts peuvent être aujourd'hui protégés par les documents d'urbanisme en tant qu'éléments du patrimoine commun, autant les paysages façonnés par l'homme, témoins d'une histoire en même temps que cadres de la vie quotidienne, étaient jusqu'à présent pas ou mal pris en compte. **Faute d'une prise de conscience, il suffit parfois de quelques années pour dégrader irrémédiablement un paysage lentement constitué de générations en générations.**

Avec la loi votée par le Parlement, les Paysages sont clairement définis comme faisant partie du patrimoine, c'est à dire comme étant porteurs de l'identité des hommes et au-delà de la collectivité tout entière.

On entend par paysage, l'ensemble des richesses communales caractéristiques témoignant du mode de vie, de l'habitat et des activités de tradition industrielle, artisanale, agricole, forestière, ...

Non seulement le rapport de présentation doit intégrer l'analyse de l'état initial du paysage, mais aussi énoncer les objectifs poursuivis en ce qui concerne sa protection et sa mise en valeur.

ELEMENT BÂTI N°1

Contexte

Maisons ouvrières, face à la sucrerie

Description

Type et implantation :

Habitat ouvrier aligné en front à rue, disposant d'un jardin en fond de parcelle.

Façade :

Maçonnerie en brique ou enduit ciment

Ouvertures :

Menuiseries en pvc ou bois peint en blanc

Toitures :

Couverture en tuile mécanique ou ardoises
Cheminées
Lucarnes

Clôtures et plantations :

Clôture constituée par le bâti.

Éléments à caractère dénaturant

Menuiserie PVC, coffres de volets roulants apparents, briques peintes ou enduites, enduits ciments peints.

Enjeux

Préservation de la forme urbaine et de la qualité architecturale.
Maintien de la façade urbaine



Maisons ouvrières rue d'Erres

ELEMENT BÂTI N°2

Contexte

Maisons de la sucrerie, à proximité de la sucrerie.

Description

Type et implantation :

Maisons bourgeoises jumelées en front à rue ou en léger retrait, disposant d'un jardin latéral (entrées cochères avec grille en ferronnerie) et en fond de parcelle.

Façade :

Maçonnerie en brique avec modénatures autour des ouvertures

Ouvertures :

Menuiseries en pvc ou bois peint en blanc

Toitures :

Couverture en ardoises avec avancées, chiens assis, caches moineaux, cheminées.

Clôtures et plantations :

Clôtures constituées par le bâti et murs en briques ou enduit ciment.
Clôture basses en béton à claire voie, doublées d'une haie

Éléments à caractère dénaturant :

Menuiserie PVC, coffres de volets roulants apparents, modification des entrées cochères.

Enjeux

Préservation de la forme urbaine et de la qualité architecturale.



Rue du marais et rue du
caporal Segard

ELEMENT BÂTI N°3

Contexte

Conciergerie, entrée de la sucrerie

Description

Type et implantation :

Pignon à rue, de part et d'autre de l'entrée de la sucrerie.

Façade :

Maçonnerie en brique avec décors et modénatures

Ouvertures :

Menuiseries bois blanc et pvc

Toitures :

Couverture en ardoises
Cheminées et chiens assis

Clôtures et plantations :

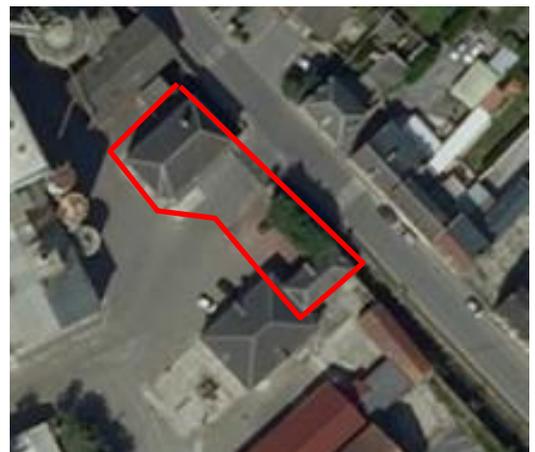
Bâti à l'alignement

Enjeux

Préservation de la forme urbaine et de la qualité architecturale.



Entrée de la sucrerie rue d'Erre



ELEMENT BÂTI N°4

Contexte

Ancien presbytère, en cœur de bourg

Description

Type et implantation :

Bâti en « L » avec façade aveugle à rue.

Façade :

Maçonnerie en briques et briques et pierres

Ouvertures :

Menuiseries en pvc

Toitures :

Couverture en tuile mécanique et ardoises

Cheminées

Lucarnes

Clôtures et plantations :

Clôture constituée par le bâti et mur d'enceinte.

Éléments à caractère dénaturant

Menuiserie PVC, coffres de volets roulants apparents.

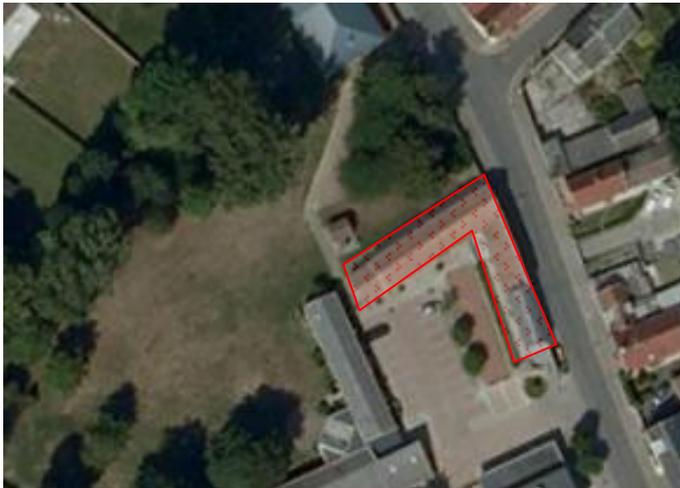
Enjeux

Préservation de la forme urbaine et de la qualité architecturale.

Maintien de la façade urbaine.



Rue des prés



ELEMENT BÂTI N°5

Contexte

Ancien « Château Margarine »

Description

Type et implantation :

Maison de maître implantée au cœur d'un ancien parc, au bout d'une allée.

Façade :

Maçonnerie en briques.

Ouvertures :

Menuiseries en pvc

Toitures :

Couverture en ardoises

Cheminées

Lucarnes

Clôtures et plantations :

Clôture constituée par un mur d'enceinte.

Éléments à caractère dénaturant

Menuiserie PVC, parc transformé en parking.

Enjeux

Préservation de la forme du bâti et de l'unité de la propriété.



Rue Jean Jaurès
Parcelles 338 et 658

ELEMENT BÂTI N°6

Contexte

Mur d'enceinte du 194 rue Jean Jaurès et en limite d'une future voie douce.

Description

Type et implantation :

Mur de clôture et porche en front à rue.

Façade :

Maçonnerie en briques

Ouvertures :

Portillon en ferronnerie

Clôtures et plantations :

Mur d'enceinte en brique.

Enjeux

Préservation du mur d'enceinte et du porche dans le cadre du projet de construction de logements sur la parcelle.
Maintien de la façade urbaine.



194 Rue Jean Jaurès

ELEMENT BÂTI N°7

Contexte

Résidence « Les Alouettes »

Description

Type et implantation :

Maison de maître implantée au cœur d'un ancien parc.

Façade :

Maçonnerie en briques.

Ouvertures :

Menuiseries en bois peint

Toitures :

Couverture en ardoises

Chiens assis

Cheminées

Lucarnes

Clôtures et plantations :

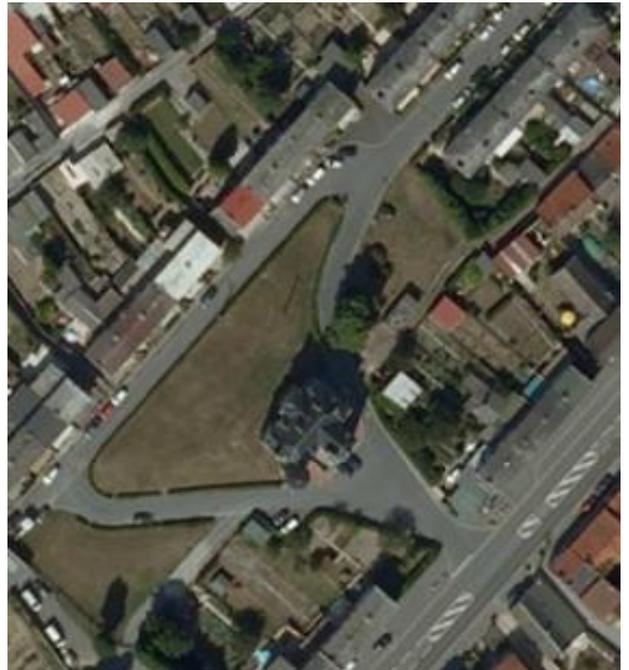
Clôture constituée par un mur d'enceinte.

Éléments à caractère dénaturant :

Parc transformé en parking et morcellement de la propriété.

Enjeux

Préservation de la forme du bâti et des ornements de façade.



Rue Jean Jaurès
Parcelles 186 et 594

ELEMENT BÂTI N°8

Contexte

Ensemble bâti et parc qui marquent l'entrée de ville d'Escaudoeuvres

Description

Type et implantation :

Maison de retraite des petites sœurs des pauvres.

Façade :

Maçonnerie en briques.

Ouvertures :

Menuiseries en pvc

Toitures :

Couverture en ardoises
Cheminées
Lucarnes

Clôtures et plantations :

Parc arboré.

Éléments à caractère dénaturant :

Parc fortement modifié : parking.
Menuiseries en pvc

Enjeux

Préservation de la forme du bâti et valorisation du parc.



Rue Jean Jaurès
Parcelles 57 à 60